

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE GROSNE ET GUYE**

66 Grande rue
71460 CORMATIN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vendredi dix-sept avril à 18 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Claude Beun à CORMATIN, sur convocation de M. BORDET Jean-François.

Etaient présents les délégués suivants (39 membres) :

NOM	Prénom	COMMUNE
LOGEROT	Virginie	AMEUGNY
SCHIETSE	Jean-Claude	BISSY SOUS UXELLES
PERRUCHOT DE LA BUSSIERE	Raphaël	BISSY SOUS UXELLES
BORDET	Patrick	BLANOT
ROBIN	Yves	BONNAY – SAINT-YTHAIRE
LIEVRE	Corinne	BONNAY – SAINT-YTHAIRE
GRESSARD	Jean-Pierre	BRAY
CHAMBARD	Marcel	BRESSE SUR GROSNE
BOURSET	Gilles	BRESSE SUR GROSNE
AVONTURE	Françoise	BURNAND
BLANCHARD	Lionel	BURNAND
CHARLES DE LA BROUSSE	Philippe	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES
AUCLAIR	Chantal	CHAPAIZE
AUCLAIR	André	CHAPAIZE
CLAUDE	Jocelyn	CHISSEY-LES-MACON
SAUZET	Lucile	CHISSEY-LES-MACON
BORDET	Jean-François	CORMATIN
BARDIN	Pierre-Jean	CORMATIN
MONTEL	Marcel	CORTEVAIX
AUBERT	Andréa	CORTEVAIX
BOUILLER	Colette	CORTAMBERT
SARTORI	Philippe	CORTAMBERT
LITAUDON	Rémi	CUTIL-SOUS-BURNAND
SAULNIER	Laure	CUTIL-SOUS-BURNAND
BILLET	Serge	DONZY-LE-PERTUIS
LOUVEL	Caroline	DONZY-LE-PERTUIS
BRISSE	Jacques	MALAY
BOUILLON	Pierre	MALAY

NOM	Prénom	COMMUNE
GRECK	Lionel	MASSILLY
BADEY	Christelle	MASSILLY
GOUYON	Jean-Baptiste	ST GENGOUX LE NATIONAL
ZECCHINI	Théo	ST GENGOUX LE NATIONAL
AVENAS	Pierre	SAINT-HURUGE
BRETHENET	Michaël	SANTILLY
HERBAYS	Séverine	SANTILLY
PELLETIER	Jean-François	SAVIGNY SUR GROSNE
FAUQUEUR	Grégory	SAVIGNY SUR GROSNE
BOURGOIN	Luc	TAIZE
MEIRELES	Noé	TAIZE

Procurations (3 pouvoirs) :

NOM et Prénom	COMMUNE		NOM et Prénom	COMMUNE
MAILLOT Michel	BLANOT	Donne pouvoir à	BORDET Patrick	BLANOT
DEFournÉ Frédéric	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	Donne pouvoir à	CHARLES DE LA BROUSSE Philippe	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES
GOSSET Jean-Baptiste	TAIZE	Donne pouvoir à	BOURGOIN Luc	TAIZE

Absents (5 membres) :

NOM	Prénom	COMMUNE
PROFIT	Claire	AMEUGNY
FOREST	Nicolas	BRAY
POULACHON	Gérard	CORMATIN
KUENTZ	Emmanuel	DONZY-LE-PERTUIS
MONCHANIN	Jean-Christophe	SAINT-HURUGE

Assistait en outre à la séance : TIRAND Emilie, Secrétaire du S.I.E.G.G.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme LOGEROT Virginie, délégué de la commune d'Ameugny, à l'unanimité, est désignée comme secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CHAMBARD Marcel, doyen d'âge.

Débat préalable à l'élection du président :

- La déléguée de la commune de BONNAY-SAINT-YTHAIRE propose la mise en place d'une commission communication pour faciliter l'accessibilité des informations et des documents à tous les délégués et aux habitants des communes membres du SIE.
- Une question est posée concernant le statut de SIVU du SIEGG, l'attribution du rôle exécutif ou décisionnel des organes du SIVU, et le caractère public des réunions du Conseil Syndical.

1. Election du Président

Le plus âgé des membres présents du Conseil Syndical, M. CHAMBARD Marcel, délégué de la Commune de BRESSE-SUR-GROSNE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.5211-9 du CGCT). Conformément aux articles L. 5211-2 et L.2122-4 du CGCT, l'élection du Président se déroule au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Un seul candidat s'est déclaré : M. BORDET Jean-François.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants :

- Votants : 38
- Suffrages exprimés : 33

Mr BORDET Jean-François : 33

Bulletins blancs : 4

Bulletins Nul : 1

M. BORDET Jean-François, délégué titulaire de la Commune de CORMATIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du S.I.E.G.G.

2. Fixation du nombre de Vice-Présidents

Le Président informe le conseil que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'autres membres.

En application de cet article, l'organe délibérant détermine le nombre de vice-président(s) sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, fixe à 2 le nombre de vice-présidents.

- Des questions sont posées concernant le rôle du bureau et des vice-présidents. La différence entre les deux fonctions. Ces questions sont restées sans réponse en séance.

3. Election du premier Vice-Président

Le Président, M. BORDET Jean-François, procède à l'élection du premier Vice-Président.

Les candidats déclarés sont Mme BOUILLER Colette et M. ROBIN Yves.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants :

- Votants : 39
- Suffrages exprimés : 37

Mme BOUILLER Colette : 34

M. ROBIN Yves : 3

Bulletins blancs : 2

Mme BOUILLER Colette, délégué titulaire de la Commune de CORTAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1ère Vice-Présidente du S.I.E.G.G.

4. Election du 2^{ème} Vice-Président

Le Président, M. BORDET Jean-François, procède à l'élection du deuxième Vice-Président.

Les candidats déclarés sont Mme AUBERT Andréa et M. AVENAS Pierre.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants :

- Votants : 39

- Suffrages exprimés : 38

Mme AUBERT Andréa : 8

M. AVENAS Pierre : 30

Bulletins blancs : 1

M. AVENAS Pierre, délégué titulaire de la Commune de SAINT-HURUGE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-Président du S.I.E.G.G.

Ensuite, le Président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1.

5. Désignation des membres de bureau

Des questions sont posées concernant la notion de secteurs affectés aux membres du bureau. Il a été décidé d'élire un 9^{ème} membre du bureau ayant pour secteur Bonnay-Saint-Ythaire.

En référence à l'article L 5211-10 du C.G.C.T., le Président propose au Comité Syndical la désignation des membres du bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosne et Guye comme suit :

- LOGEROT Virginie : Secteur d'Ameugny – Taizé – Cortevaix
- BORDET Patrick : Secteur de Blanot – Donzy le Pertuis
- BOUILLER Colette : Secteur de Cortambert – Massilly – Bray
- GOUYON Jean-Baptiste : Secteur de St Gengoux le National – Burnand – Curtil sous Burnand
- AVENAS Pierre : Secteur de Saint-Huruge – Bonnay-Saint-Ythaire
- CHAMBARD Marcel : Secteur de Bresse sur Grosne – Santilly - Champagny sous Uxelles
- PELLETIER Jean-François : Secteur de Malay - Savigny-sur-Grosne
- BORDET Jean-François : Secteur de Cormatin - Chapaize - Bissy sous Uxelles
- CLAUDE Jocelyn : Secteur Chissey-les-Macon

Le Président informe que le Président et les vice-Présidents sont déjà désignés en tant que membre du bureau.

L'élection des membres du bureau se déroule au scrutin secret. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 36

Nom et Prénom	Voix	Blancs	Nuls
1 ^{er} membre du bureau			
LOGEROT Virginie	28	0	0
AUBERT Andréa	8	0	0
2 ^{ème} membre du bureau			
GOUYON Jean-Baptiste	35	0	1

3 ^{ème} membre du bureau			
CHAMBARD Marcel	35	0	1
4 ^{ème} membre du bureau			
BORDET Patrick	21	0	0
CLAUDE Jocelyn	15	0	0
5 ^{ème} membre du bureau			
PELLETIER Jean-François	35	0	1
6 ^{ème} membre du bureau – 1 ^{er} tour			
HERBAYS Séverine	17	0	0
ROBIN Yves	2	0	0
CLAUDE Jocelyn	17	0	0
6 ^{ème} membre du bureau – 2 ^{ème} tour			
HERBAYS Séverine	16	0	0
CLAUDE Jocelyn	20	0	0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, désigne comme membres du bureau :

- Mme LOGEROT Virginie, délégué de la commune d'Ameugny
- M. GOUYON Jean-Baptiste, délégué de la commune de Saint-Gengoux-le-National
- M. CHAMBARD Marcel, délégué de la commune de Bresse-sur-Grosne
- M. BORDET Patrick, délégué de la commune de Blanot
- M. PELLETIER Jean-François, délégué de la commune de Savigny-sur-Grosne
- M. CLAUDE Jocelyn, délégué de la commune de Chissey-les-Macon

6. Indemnité du Président

Conformément à l'article L 5211-12 et L 5721-8 du CGCT, le Président peut prétendre à une indemnité. Ce régime indemnitaire est calculé par référence directe à l'indice 1027, il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical accepte les indemnités suivantes :

- Taux maximal (en % de l'indice 1027) : 16.93
- Indemnité brute mensuelle : 658.48 €

Et décide d'allouer l'indemnité au Président, M. BORDET Jean-François, à partir du 17 avril 2026.

7. Délégation de pouvoir au Président

L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- ✓ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- ✓ De l'approbation du compte administratif ;
- ✓ Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- ✓ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- ✓ De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- ✓ De la délégation de la gestion d'un service public ;
- ✓ Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide de donner une délégation à caractère général.

M. le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte lors de chaque réunion du Comité Syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

8. Désignation des représentants : GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté

Le Comité Syndical désigne :

- 1 délégué titulaire : BORDET Jean-François
- 1 délégué suppléant : BOUILLER Colette

9. Modalité de dépôts des listes concernant l'élection des représentants à la commission d'ouverture des plis et à la commission d'appel d'offre

Le Président rapporte ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

10 Questions diverses

- M. le Président informe les délégués que la prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 2 juin à 14h30 en présence des différents partenaires du syndicat (SUEZ, NALDEO, Collectivités Conseils)
- Une question est posée concernant les horaires de tenue des réunions qui rendent impossible la présence des délégués en activité professionnelle la possibilité de les dédommager s'ils sont amenés à prendre un congé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande à l'Assemblée si elle a des questions. En l'absence de réponse, il rappelle aux délégués l'importance de participer aux Assemblées Générales futures et d'avoir le quorum.

Le Président lève la séance à 20h20.